

Emgann

MIZ MEURZH

MARS 87

10 LUR

NIV.
27



5 000 E OAMP E KARAEZ !





Charte du mouvement de libération du peuple Breton pour le socialisme autogestionnaire

- La NATION BRETONNE qui s'est constituée au cours de l'histoire existe en tant que groupe humain formant une communauté historique, géographique, culturelle et économique.

- La NATION BRETONNE subit une politique de type colonial dans le cadre de l'Etat français par divers moyens à la fois effroyable et astucieux et du capitalisation le peuple Breton pour mieux affirmer son autorité hyper-centralisée.

- La NATION BRETONNE subit les effets du capitalisme. Le peuple Breton, déjà humilié, divisé, expatrié, par la volonté de l'état français est de plus sur-exploité par le système capitaliste.

EN CONSÉQUENCE

1. NOUS VOULONS REVENDICATIONS NATIONALITES ET SOCIALES AUTOGESTIONNAIRES

La dissociation de ces deux termes serait contraire aux intérêts du peuple Breton. Se battre uniquement pour la libération nationale sans changer de système social ne reviendrait qu'à changer de drapéau. Le peuple breton serait toujours aussi exploité.

2. NOUS VOULONS UNE SOCIETE SANS CLASSE.

En luttant contre le capitalisme nous voulons instaurer une société solidaire et auto-gérée, où chacun pourra se prendre en charge lui-même.

3. L'AUTOGESTION N'EST PAS SEULEMENT UN BUT, ELLE EST AUSSI UN MOYEN DE LUTE.

Notre combat est solidaire de celui de tous les peuples en lutte pour leur émancipation ainsi que des peuples exploités et opprimés du tiers-monde.

4. NOTRE COMBAT A UNE DIMENSION INTERNATIONA-LISTE.

Notre combat est solidaire de celui de tous les peuples en lutte pour leur émancipation ainsi que des peuples exploités et opprimés du tiers-monde.

5. BRETAGNE LIBRE ET SOCIALISTE

est l'objectif pour lequel nous nous battons. L'instauration d'une instance politique distincte, un état national sera le garant du système socialiste autogestionnaire et de notre souveraineté nationale.

6. L'ETAT SOCIALISTE BRETON

n'est pas une fin en soi, mais un contraire à l'instrument qui permettra à la nation bretonne de vaincre le capitalisme et d'instaurer la société socialiste bretonne autogérée dans laquelle les hommes et les femmes seront enfin maîtres(esses) de leur destin.

Me, binet ganin dinan o chiam ar skid-dizaez ha kaout ar ch'ouant da vezan ezel eus an ensav. Emgann.

EMGANN, kastellor: EMGANN/Organigramme du mouvement EMGANN, René ar gazenn/Directeur de Publication : Erwan ar Ch'oudig, Moutier/Imprimeur : Copie 22 Paderneg, Chemin des Adresses : BP71, 22202 Gwengamp cedex, Komant/Abonnement : 100 f. Bap mis/Mansau : CPPAP : 65654, ISSN : 0783-5397.

LES UNS ET LES AUTRES...

« Il est des temps où l'on ne doit dépenser le mépris qu'avec économie à cause du grand nombre de nécessiteux » (Chateaubriand).

Les consommateurs s'en étaient aperçus, différentes catégories sociales également (cf. les paysans), plus encore les ouvriers licenciés rejoignent la cohorte des chômeurs qui ne cesse de grossir... les débuts de l'année 87 ne sont guère rassurants : hausse des prix, montée du chômage...

Faiblesses passagères seraient tenté de penser, les mises en vente des actions St. Gobain, puis Paribas, n'ont-elles pas fait le plein ? Oui, mais pour qui ? C'est ici que les effets de la crise révèlent toutes leurs contradictions. D'un côté le gouvernement néolibéral distribue sans vergogne une avalanche de biensfaits sur les quelques millions de privilégiés, adeptes d'un capitalisme populaire (les petits actionnaires) ou de plus grande envergure (les fraudeurs de tout pol blanchis par les hommes au pouvoir). De l'autre, il pressurise et impose une rigueur toute sélective à la grande majorité : salariés, chômeurs, petits paysans

La crise, on l'a vu, ne frappe pas tout le monde, d'insolents exemples sont maintes fois établis : ils ne relèvent pas seulement de la chance ou du talent, mais aussi d'une politique qui ne mécontente pas tout le monde. Elle ne frappe pas partout de la même

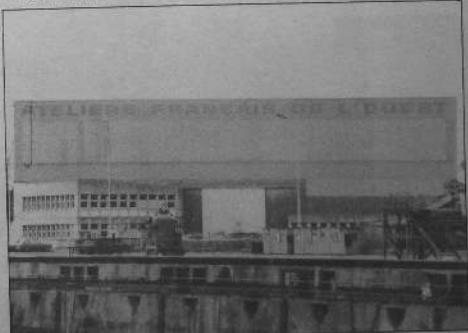
façon. Les transferts d'activité vers le sud et le sud-ouest sont communs à tous les pays occidentaux (USA, Allemagne, Péninsule Ibérique), comme dans l'hexagone, qui voit grossir la partie du sud dans les nouvelles activités industrielles, tandis que la région parisienne garde toujours sa prédominance et la majorité des organes de direction.

Aux mêmes objectifs, ont répondu les mêmes pratiques et les mêmes méthodes : refus de la récupération politique ou syndicale, mises en place de coordinations fleurant bon la démocratie directe, jusqu'au boutisme des mouvements, manifestations massives et durée des conflits, aux prolongements imprévisibles.

On a pu ainsi remarquer un changement radical dans la question des grèves, marquées par toute une série de ruptures.

Rupture face aux « institutions » politiques : l'apolitisme affiché par les intéressés traduit la distanciation qui se produit entre les professionnels de la politique et la grande masse des « citoyens », aussi désabusés par la gauche, qu'écoutées par la droite.

Rupture face aux organisations syndicales : celles-ci ont révélé au grand jour leur reflux et la crise du militante dans le monde du travail. Ce reflux généralisé tient à plusieurs causes, liées au climat politique et social de ces dernières années. D'avoir été leur sort à celui du gauche au pouvoir, de s'être institutionalisées en signant dans des commissions statutaires, paritaires et autres... d'avoir tenu des discours qui ne cadrailent pas avec les réalités, les syndicats se sont progressivement détachés de leur base et les délégués ont tendu à paraître comme de simples collecteurs de timbres. Il en résultait depuis quelques temps des vents de fronde (1) et une distorsion croissante, qui s'est révélée patente lors des déclenchements des conflits et plus encore dans leurs prolongements. Ajoutons à cela qu'en ce qui nous concerne, nous Bretons, il n'y a pas grand' chose à attendre des organisations hexagonales (2), tirant leurs mots d'ordre des directions parisiennes, peu au fait des réalités spécifiques que connaissent les travailleurs bretons. A quand une organisation bretonne, regroupant les intérêts de tous les prolétaires bretons sur des mots d'ordre novateurs et résolument offensifs ?



Sokial

LES ARNO : LA COLERE

Une mention spéciale doit être ici accordée aux ouvriers des ARNO (St-Nazaire et Brest), car ce conflit illustre de façon dramatique la manière dont sont désormais traités les laissés-pour-compte des restructurations arbitraires. Là encore, le même décor : mise en place d'une coordination actions au jour le jour, exaspération du mouvement. A ce décor, s'est surimposé une intensité clairement perçue par le caractère tragique de cette liquidation : 300 ouvriers (3) renvoyés dans leurs foyers sans aucune perspective, sinon une mince pactole dont ils devront se contenter.

On comprend dès lors, que les premiers « espoirs » se soient mués en désespoir : aux actions pacifistes des débuts, s'est substituée l'impatience, puis la colère. Ce n'est plus seulement la survie à terme condamnée - de la réparation navale dont se préoccupent les métallurgies, mais de leur propre survie, fortement compromise par les indemnités qui leur sont concédées.

De qui se moque-t-on ? La plupart de leurs camarades faisant partie des précédentes charrettes n'ont pas réussi à s'en sortir malgré des concessions plus importantes (24 mois de reconversion au lieu de 12 aujourd'hui). C'est ici que le slogan : « Garantie d'un revenu avec ou sans travail » prend

tout son sens et ce n'est rien d'autre que réclamer les métallurgies, revendant des conditions de départ décentes, à défaut d'une reprise d'activité. On ne reconvertis pas dans un désert, fut-il Bretois ou Nazairien, la nomination (tardive) d'un « Monsieur reconversion » n'y changera rien, à peine jettera-t-elle un peu de poudre aux yeux. Comme en avaient jeté toutes les actions entreprises dans la plus totale incohérence, depuis que les premiers signes alarmants auraient dû amener à plus de clairvoyance (cf. le coût exorbitant de la 3ème plate-forme de radoub construite en 1980 à Brest, alors que déjà des menaces apparaissaient).

Une fois de plus enfin, les responsables politiques font preuve de leur incomptance et de leur impuissance à résoudre les problèmes. Quand ils ne déplorent pas les déprédations commises par les uns et les autres, ils se perdent dans des querelles de préséance, se tirent dans les pattes, ou attendent en vain d'être recus par tel ou tel ministre. A peine a-t-on entendu les déclarations - sans effet - du sénateur Lombard (Ah ! le bon temps du CELIB !) réclamant l'unanimité des élus bretons face à l'ampleur des crises actuelles.

La rumeur a décidément bien goutt au cœur en Bretagne (4) où les liquidations vont bon train dans tous les secteurs. Le désespoir n'a pas fini de s'exprimer. Si les métallurgies rentrent

provisoirement dans l'ombre, la rage au cœur, d'autres ressurgiront. De nouveaux comportements se profilent déjà, notamment une reprise de l'émigration, diagnostiquée par les services officiels (cf. Octan n° 28, revue de l'INSEE en Bretagne).

Il est des moments où l'auteur de ces lignes aimerait être Lorraine trien à voir avec Jeanne d'Arc) et voir défier ensemble élus et population, pour la défense de leur économie. Cela supposerait qu'en Bretagne soient décloussées les multiples activités en crise, et que tous les acteurs les prennent en compte globalement. En somme, une journée Bretagne morte pour laquelle les 21-22 mars constituerait une répétition.

Naig

(1) Comme à l'arsenal de Brest où plusieurs ouvriers ont placardé les patronymes de tractes en breton, provoquant le statut des délégués syndicaux et... la sympathie de nombreux camarades.

(2) Rappelons que dans leurs représentations régionales, les fédérations brevetées ne regroupent que quatre départements.

(3) Auxquelles il faut rajouter les pertes annexes, d'entreprises étroitement dépendante des chantiers navals (carénage, peinture, fourniture en denrées alimentaires, etc.).

(4) Si les chiffres de janvier accusent une baisse moins importante du chômage en Bretagne que sur l'ensemble de l'Hexagone, Mais attendons les chiffres à venir. Il faut souligner qu'ils restent malgré tout supérieurs, par rapport à la population active : 11,3 % contre 10,7 %.

Ma 'z omp ken niverus hiziv e Karaez eo dre ma santomp holl eo poent bras ober ur c'hammed war rak er stourm evit hor yezh gag hon fobl, hag enebiñ krenv ouzh politikerezh ar Stad C'hall a dalc'h da na'ch e blas d'ar brezhoneg e kement tachenn an deskadurezh ivez.

Sevenadur

DISKLERIADUR STOURM AR BREZHONEG HAG EMGANN E KARAEZ DA GENVER DEVEZHIAD STOURM CONSEO



Piv ac'h anomp en deus gouleniet diblasañ an abaden « Chadenn ar Vro » en FR3, gouda ma o diaj ken nebeut all a vrezhoneg ?

- Mouget 'vez ar brezhoneg e tachenn an deskadurezh ivez.

Dousout d'an testennou ofisiel ez eo dibosup evit an darr vrasañ eus bugale Vreizh da heulia kentelou brezhoneg er skol. Piv "zo penn kaoz ma n'eo ket mevelien ar Stad C'hall, po skolieren, pe gelenrierien, pe renierien skol, pe ensellieren, pe rektor a akademiez e veften ?



O krouz Denezhaid Etremael-Kerne, Erwan ar C'hoadig Ifsugon, Yann Poullidez (lanner COMSE), Harve Ar dog (Stourm Ar Brezhoneg).

Pet skol divyvezek publik a vo digoret a benn da vloaz ? Pet skolaer a vo stummets war ar brezhoneg ar Skolou-Mizell.

Pevare « vo savet un D.E.U.G. a benn krouz plasou kelemerien war ar brezhoneg e skolajou hag el liesoo ?

Hag ar skolou Diwan ? Ha lezel a raimp hag enebourien da zistruezh ar petz amp dek vloaz ? Sur ne raimp ket !

- E-barzh ar vuhez ofisiel ha foran e vez mac'hat ier e blas d'ar brezhoneg. Ur yezh hag ur yezh hepken a vez adivet e-kor ar daremprodioù etre ar vuhez-nagarien hag ar servijou public ... ar galleg.

Ha m'omp deut a beno da c'hau nit traouz zo war dachenn ar penitiolheit en goude bezan kaset war rakur ur stourm hit ha kalet.

Ret eo ananz n'eus politikerezh-holliek obet en dachenn-se a bezh penitiolheit bras ar stad hag an dienned. Bolontez vat un toullid maestred hag e C'huzul Jeneral ha netra ken.

En dachenn-mañ, kement hag en tachennou all e rankamp gounit ur STATUO A YEZH OFISIEL evit ar brezhoneg e Braud.

Drest d'al lugan e galv kement-mañ a vo anavezet ha degemer ar brezhoneg evit yezh vroadel hag Adalib da larouz eo e ve rost a holl blies des holl e kement tachennou mus ar vuhez-skoial, sevenadur e hag ekonomik.

Sevenadur



En ur c'hortoz e dro : Gienmor ha Goulic'h en Kervella.

War verr-dermen e talvez evidomp e rankimp :

1) gounit ur chadenn skingomz hag ur chadenn skinwei e brezhoneg evit Breizh a bezh,

2) kaout an tu d'ober gant ar brezhoneg e kement degouezh eus hon buhez prevez ha foran,

3) lakaat ar brezhoneg da zanvez ret en deskadurezh.

Ur Stadud a Yezh Ofisiel a vo tal-voudus da stourm ouzh an dilebour hag an harlu evit labourenn Vreizh dre ma krouo miliorou a blasou labour er skollou, en embann, et sellid-ha-kleved, en enklask; er c'hoariva ha sinema...



6

Paouezomp da glemm ha da hiraëziñ HA DIBABOMP ! rak un dibab a zo d'ober etre ar brezhoneg hag ar galleg. Poent eo kompen da vat ne c'hello ket an div yezh bevañ kichen ha kichen e-pad pell ken.

Pe e vo trec'h ar brezhoneg, deut da vezan yezh Pobl Vreizh en he frankiz.

Pe e vo trec'h ar galleg ha n'an devo hol labour servijet da vann met da ziduiñ un nebeut klaskerien war ar yezhouët aet da get.

BREZHONEG, YEZH OFISIEL E BREIZH I

Ar statud-mañ ne vo ket profet deomp gant ar Stad-C'hall, Stourm a

zo bet graet. Stourm kalet a rankimp ober c'hoazh a benn gounit ar c'hammed kentañ-mañ war hent adsav hor yezh ha Dieubidigezh Vrodel Pobl Vreizh.

Holl asambles, troomp ur bajennad istor ; hini yezh ar vezh hag an dismeagañ, ha skrivoù unan flamm : hini lord'h ur bobl dieubet.

Na stardom ken hon meilh-dorn gant ar gouniar.

Savomp anezho a benn ouzh hon enebourien.

Ha dreist d'ar Stad C'hall, Hastennomp hon daouarn davet holl bobloù gwasket Europa hag ar bed.

Bevet Breizh !

Strollad rock an Naoned «E.V.»



Politikerezh

LES ACTIVITES DES ORGANISATIONS AUTONOMISTES, UNE PREOCCUPATION CONSTANTE DES SERVICES DE POLICE ET DE GENDARMERIE.

Selon Charles Pasqua, Ministre de l'Intérieur.

CIRCULAIRE n° 86-352 relative à la répression pénale des menées autonomistes.

Ministère de l'Intérieur — Direction des Libertés publiques et des Affaires juridiques.

Le Ministre de l'Intérieur

Madame et Messieurs les Préfets, Commissaires de la République Monsieur le Préfet de Police

2 DECEMBRE 1986.

OBJET : La répression pénale des menées autonomistes.

Les mouvements autonomistes estrent, dans certaines régions du territoire national, une activité qui fait appel à des formes d'action illégales.

Les manifestations de ces menées autonomistes relèvent, dans la majorité des cas, de la simple propagande et n'ont, à ce titre, qu'une grande légalité.

Mais, les auteurs de ces mouvements n'hésitent pas, le cas échéant, à avoir recours à la violence et à porter atteinte à l'ordre public espérable à la réaction de la population.

En application de la législation en vigueur, les pouvoirs publics disposent, à l'encontre des mouvements autonomistes et de leurs responsables, de moyens administratifs et de moyens répressifs.

Les moyens administratifs à la disposition du Gouvernement sont limités. Ils s'exercent soit contre les personnes (expulsions d'étrangers, refus de passeport à des nationaux, par exemple) soit contre les groupements (interdiction d'application de la loi du 10 janvier 1936), soit contre des publications (interdiction de publications étrangères, de publications françaises dans des cas très exceptionnels).

Les textes pénaux existants permettent en revanche aux tribunaux d'assurer la répression des activités autonomistes sous toutes leurs formes.

Les tribunaux étant évidemment seuls souverains pour apprécier les crimes et les délit commis et, éventuellement, pour les sanctionner, il est indispensable de leur apporter des éléments d'information précis et complets, afin de leur permettre de fonder leur conviction.

Ils vous appartiennent donc de faire avec une particulière vigilance toutes les activités des organisations autonomistes et de leurs responsables. Vous

devez appeler l'attention des services de police et de gendarmerie sur cette nécessité impérative. La recherche du respectabilité et son exploitation doivent être, pour vous et vos services, une préoccupation constante.

A cet égard, il m'a paru utile, pour vous, d'information, de faire connaître les bases juridiques dont disposent les pouvoirs publics pour demander, lorsqu'il y a lieu, que ces agissements soient réprimés par les juridictions compétentes.

Ces principes de droit pénal peuvent être résumés en distinguant les dispositions qui concernent :

- les atteintes caractérisées à l'intégrité du territoire ;
- la propagande en général ;
- la presse.

Tel est l'objet des développements qui suivent.

I LES ATTEINTES CARACTERISEES A L'INTEGRITE DU TERRITOIRE

A. LES TEXTES PRINCIPAUX : articles 86 à 88 du Code pénal.

Trois articles (86, 87 et 88) du Code pénal qualifient et répriment les atteintes caractérisées à l'intégrité du territoire. Ils ont été insérés dans le Code pénal par l'ordonnance du 4 juin 1920. Jusque présent, ils n'ont pas donné lieu à une jurisprudence abondante. En effet, les tribunaux n'ont pas souvent eu l'occasion de se prononcer sur leur application et, jusqu'à présent, les interventions judiciaires n'ont été fondées sur l'ancien article 80, abrogé en 1960, qui prévoyait notamment que :

« Sera coupable d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat (...) tout français

ou tout étranger : 1° qui aura entrepris, par quelque moyen que ce soit, de porter atteinte à l'intégrité du territoire français, ou de soustraire à l'autorité de la France une partie des territoires sur lesquels cette autorité s'exerce (...). »

1^e L'attentat : article 86 du Code pénal.

L'article 86 définit l'attentat contre l'autorité de l'Etat :

« L'attentat dont le but aura été soit de détruire ou de changer le régime constitutionnel, soit de faire échapper les citoyens ou habitants à l'autorité de l'Etat ou à l'arrêter contre l'autorité de l'Etat ou à l'arrêter contre l'autre, soit de porter atteinte à l'intégrité du territoire national sera puni de la détention criminelle à perpétuité. »

L'exécution ou la tentative constitue une seule l'attentat.

Ce texte vise donc ceux qui entendent, par l'attentat, qui est un acte positif, de porter atteinte à l'intégrité du territoire national.

Il s'applique aussi bien au crime manqué qu'à la tentative ayant marqué son effet.

2^e Le complot ayant pour but un tel attentat : article 87 du Code pénal.

Le texte de l'article 87 est le suivant :

« Le complot ayant pour but les crimes mentionnés à l'article 86, s'il a été suivi d'un acte commis ou commencé pour le préparer, l'exécution, à temps de démolition, sera punie de la détention criminelle à temps de démolition. »

Si le complot n'a pas été suivi d'un acte commis ou commencé pour en préparer l'exécution, la peine sera celle de la détention criminelle à temps de cinq à dix ans.

Il y a complot dès que la résolution d'agir est concertée et arrêtée entre

Politikerezh

Etrevrodael

Outre les personnes désignées à l'article 460, sera puni comme recelleur quelconque, autre que l'auteur ou le complice :

1° Recélera scientement les objets ou instruments ayant servi ou devant servir à commettre le crime ou le délit ou les objets, matériels ou documents obtenus par le crime ou le délit;

2° Détraira, soustraira, recélera, dissimulera ou altèrera scientement un document public ou privée de nature à faciliter la recherche du crime ou du délit, la découverte des preuves ou le châtiment de ses auteurs.

Dans les cas prévus au présent article, le tribunal pourra exemplifier de la peine encourue les parents ou alliés du criminel, jusqu'au quatrième degré inclusivement.

ANNEXE N° 2

« Attendu que l'article 80, § 1, du Code pénal purifie que, lorsque l'entrepreneur par quelque moyen, que ce soit de porter atteinte à l'intégrité du territoire français, ou de soustraire du territoire de la France une partie de territoires sur lesquels cette autorité s'exerce, que cette disposition de loi est générale et réprime toutes les entreprises qui y sont visées, que celles-ci sont exercées par les personnes qui soient les personnes sur lesquelles elles s'exercent, quel que soit le lieu où elles sont exercées et quel que soit enfin le moyen employé, lequel peut consister en une propagande écrite ou orale. »

Attendu que pour retenir la responsabilité pénale du demandeur, l'arrêt attaqué, par un emprunt abusif aux dispositions de la loi du 29 juillet 1851, loin de rechercher si l'entrepreneur, scientement pris parti, l'entrepreneur faisant l'objet de la poursuite, se borne à lui faire reproche d'avoir imprimé le tract sans se préoccuper d'en connaître l'auteur et d'avoir ainsi par sa négligence, engagé sa responsabilité pénale. »

ANNEXE N° 3
Crim. 31 mars 1960 ; Bull. crim. n° 197
Crim. 19 janvier 1954 ; Bull. crim. n° 19

Etrevrodael

TRIBULATIONS D'UN TRAVAILLEUR BRETON EMIGRE DANS UNE «EX» COLONIE FRANÇAISE (2ème partie)

Le Cameroun fait figure de privilégié sur ce continent «homme malade» de la planète. Ici pas de famine, pas encore de sécheresse (le déboisement va bon train sous la houlette des européens, français pour la plupart), des ressources naturelles non négligeables, pétroles, aluminium, transformées à l'étranger - tiers-monde oblige -, la catastrophe programmée pour les décennies à venir.

L'Afrique, terrain de jeu pour pays riches, est aussi connue d'abondance pour le nord. Pratiquement pas de production industrielle, les seules usines sont les brasseries ultra-modernes, Guiness, Tuborg 33, etc, capitales et direction européennes bien entendu. Dans les nombreux, très nombreux cafés, une bière 65 cl coûte très peu d'argent. L'alcool en général est très bon marché, comment s'étonner alors de ce fléau qu'est l'alcoolisme au Cameroun ? Autre industrie florissante et en pleine expansion, tabac. Les Camerounais n'étaient pas très portés sur l'herbe à Nicot, la société Bastos fait du prosélytisme, de charmantes hôtesses visitent cafés et restaurants, offrant généreusement aux consommateurs cigarettes et cigares, inutile de préciser que la société Bastos est européenne. Le Cameroun ne récoltant

pas assez de tabac, on en importe... Une affiche éditée par la coopérative de l'ouest, proclame «Le soja c'est de l'or», le plan soja est actuellement une grande option gouvernementale, on arrache joyeusement les cultures vivrières sous le regard complaisant des conseillers français, au grand dam des agronomes sérieux...

Je peux bien vous l'avouer, la «qualité» française ne m'a jamais transporté d'aise, il paraît maintenant que ça se mériterait, il n'y a pas de quoi en être fier pourtant.

Mes relations avec les autres européens furent des plus désastreuses, tant au central téléphonique que dans les rencontres de tous les jours. A cela je ne vous qu'une seule explication : mon refus de l'ordre établi en apartheid larvé, je n'explique en rien, croyez-le. Pour illustrer mon propos, je cite cet admirable film de Tavernier, plaidoyer antiraciste, «Coupe de torchon», c'est l'image la plus parfaite de mon expérience africaine. Imaginez ce central téléphonique avec ses toilettes au premier étage, fermées à clef, réservées aux blancs, les brimades permanentes que devaient subir les ouvriers autochtones de la part d'un petit chef blanc, d'une bêtise hargneuse, raciste pri-

maire, si tant est qu'il puisse en exister de secondaires. Dans le meilleur des cas, c'est l'ignorance la plus parfaite, surtout, surtout ne pas s'aviser de sympathiser avec les africains, damné !!! Ne pas non plus parler technique avec les techniciens africains, ne pas leur apprendre les subtiles de fonctionnement d'un central d'un type nouveau pour eux. Ne pas s'étonner lorsqu'un formateur chargé d'instruire les gens qui viennent chargés du bon état de marche du matériel se «trompe» dans ce qui est le B.A.BA de la téléphonie électromécanique.

Tout cela et beaucoup d'autres choses. Il y a énormément de problèmes en Afrique, des problèmes qui pour la plupart ne sont pas insolubles. Mais hélas, de ce que j'ai vu, je peux dire aujourd'hui : l'Afrique ne s'en sortira JAMAIS. Pire, les problèmes s'aggraveront, l'Afrique est le continent proléttaire. C'est un désastre !!! J'en avais honte.

A cause de leur cupidité et de leur ambition insatiable, et parce que ces terres étaient heureuses et riches, et ces gens si patients et humbles, ils n'ont eut pour eux ni considération ni estime... Ils les ont traités pire que des bêtes et moins que du fumier (Don Felipe).

Gweitzaz



Manifestation à Ajaccio

LA DISSOLUTION DU M.C.A. NE REMET PAS EN CAUSE LA STRATEGIE DU MOUVEMENT NATIONALISTE CORSE Interview de Jean-Baptiste Rotily-Forcioli

Nous proposons ci-après une interview exclusive de Jean-Baptiste Rotily-Forcioli, ex porte-parole du M.C.A. (Mouvement Corse pour l'Autodétermination) dissout par le gouvernement Chirac.

J.B.R.F. aborde ici différents aspects de l'enjeu politique corse actuellement : Comment concrétiser l'unité de la famille nationaliste ? Quelles relations entretenir avec le mouvement clandestin à l'avenir ? Quelles seront les conséquences à court et moyen terme de la dissolution du M.C.A. sur la vie politique dans l'île ?

Emmann : Comment expliquez-vous la dissolution du M.C.A. ? Quel intérêt l'Etat Français y avait-il ?

Jean-Baptiste Rotily-Forcioli : Vous savez que nous sommes habitués aux dissolutions. Avant la dissolution du M.C.A., il y avait eu la dissolution de la C.C.N. (*à*) faite en 1983. Celle-ci vient après une série de tracasseries de tous ordres, la répression n'est pas chose nouvelle en Corse, et vise essentiellement à empêcher le développement du mouvement nationaliste.

On s'est attaqué à notre journal «U Ribambu» qui a eu huit condamnations en 1986. Ce qui est énorme. On s'attaque toujours au mouvement politico-militaire clandestin.

E : Pevez-vous que l'Etat Français cherche à vous radicaliser et par là à vous y isoler ?

J.B.R.F. : Certainement. Il y a une volonté de balancer dans la clandestinité un certain nombre de militants qui se battent publiquement. Au-delà il y avait peut-être aussi la volonté de faire peur aux éléments les plus modérés de l'U.P.C. et empêcher la fusion du mouvement nationaliste actuellement en cours.

E : Cette dissolution va-t-elle remettre en cause les liens idéologiques qui vous unissent au mouvement clandestin ?

J.B.R.F. : Absolument pas. Vous savez que la position constante du mouvement public à toujous été de ne pas juger les actions du mouvement clandestin. Nous disons qu'il y a un problème de violence mais aussi que s'il y a problème de violence politique en Corse il faut remonter aux causes. Il faut essayer de résoudre progressi-

vement les causes de cette violence. La dissolution du M.C.A. comme la dissolution de la C.C.N. ne remet absolument pas en cause la stratégie générale du mouvement nationaliste.

E : Est-ce que cette dissolution n'est pas une certaine manière de reconnaître l'efficacité de votre combat ?

J.B.R.F. : Exactement, car à la différence de la dissolution de la C.C.N., celle du M.C.A. vise un mouvement public ayant des élus à l'Assemblée de Corse. C'est grave. Mais c'est implicitement la reconnaissance de l'importance du mouvement nationaliste. Il faut dire aussi que l'Etat Français prend ce genre de mesures suite à des pressions des élus clandestins. Comme en 1983, ceux-ci sont montés à Paris et ont à vis la conséquence dix jours après la dissolution du

Etrevrodael



J.B. Ropily-Forcioli

M.C.A. et également les mesures qui frappent F.R.3. Corse et particulièrement le départ de Sampierru Sanguinetti. Les élus claristes sentent qu'ils sont en train de perdre du terrain et qu'ils sont de plus en plus marginalisés.

E : Quelles ont été les réactions en Corse à cette dissolution d'un mouvement politique public et représenté à l'Assemblée de Corse ?

J.B.R.F. : Du côté nationaliste, une grande mobilisation par une série de prises de position et une grande manifestation. Du côté clariste, le silence le plus total. Puisqu'ils sont complices de cette dissolution comme des précédentes.

E : Comment expliquez-vous l'arrestation puis la remise en liberté rapidement d'Alano Orsoni (élu à l'Assemblée de Corse) ?

J.B.R.F. : On n'a pas d'explication précisée là-dessus. Là aussi l'Etat Français avait essayé de faire état de liens organiques entre le mouvement public et le mouvement clandestin. On dit avoir trouvé dans un lieu public dont il n'est pas propriétaire, un restaurant, des documents du F.L.N. C. A partir de là on a enclosé toute une propagande visant à faire un amalgame. On a arrêté et transféré Alano Orsoni à Paris. Ce que l'on sait, c'est que la Chambre d'Accusation a cassé la procédure sur le fond, c'est-à-dire que les magistrats corses ont été désevoués, considérant que la confidentialité de ces documents n'étaient pas prouvées. Nous ne nous expliquons pas très bien cette mesure puisqu'elle a été prise par une Chambre d'Accusation au service d'une Cour Spéciale. Problème entre l'Elysée et Matignon ? Prélude à une répression plus soutenue ? On ne sait pas trop.

P.S. : Elections du 22 mars : Les nationalistes ont conservé leurs trois sièges de Haute Corse. Le mouvement d'union nationaliste est représenté par 6 élus à l'Assemblée de Corse, comme précédemment.

Mes chers compatriotes,

Je vous remercie pour le numéro d'Emgann que vous m'avez expédié. Je suis un militant breton pur et dur. Ouvrier à entrer dans la guerre des Français pour sauver si je suis de gauche ou de droite. Cela ne me concerne pas.

La langue bretonne s'éteint ? C'est sûr, mais il en est aussi d'un grand nombre de langues parlées par des peuples assez peu nombreux.

Le tour du français viendra très vite, et si mes petites-filles apprennent encore le français (merci qu'elles savent déjà, à 2 ans, deux mots de breton). Tad kozh ! Mais alors, alors que du moins restera de papié, papié, ou je sais quoi, je suis persuadé qu'elles n'apprendront pas le français à leurs enfants, mais l'anglais. Se battre pour la langue c'est bien évidemment, mais il n'est pas un moyen de convaincre les autres pour avoir bonne conscience ? La langue sera sans doute réduite, mais quand le français aura suffisamment baissé lui-

même. Le combat pour la langue doit venir, à mon humble avis, après le combat pour la dignité et la liberté. Seule la lutte politique peut déboucher sur du concrét. Je me rappelle que j'avais un père qui disait : « Si tu veux faire ton bord du Gange, et tu veux passer le cadavre de ton ennemi, l'autre français a été plongé dans l'eau (si je puis dire). Il est bien malade et son impénétrabilité devient inquiétante. Le résultat est toujours le même. L'élevage industriel est ruiné, et c'était sans doute très important en Bretagne. C'est la Huelinde qui va, elle, reposer seule sur le marché, et celle qui gagne que cela n'est pas dangereux sur le plan politique.

Ce sentiment breton est tombé à bas, d'ailleurs, que l'on peut s'attendre à un renouvellement violent sous peu. Déjà, dans les entreprises et les administrations, ruine des élevages industriels, quoras latires, cette fois la population a perdu tout espoir. La gestion de Paris est mauvaise, et celle-ci est devenue évidente. Je m'attends donc à un renouveau breveté de l'opinion publique.

Ceci dit, voici avec le sympathie d'un vieux qui parle et écrit aussi bien en breton qu'en français.

Général : Il écrit en vrai. Henri BLOUIN Kérouz

LIZHIRI

ne me paraît pas primordiale. Le peuple breton est en train de céder de la partie, et ce c'est très grave. Je pense d'ailleurs que le seul regain à consonance à faire est avec les bretons bilingues, et non pas avec ceux que cela n'est pas dangereux sur le plan politique.

Ce sentiment breton est tombé à bas, d'ailleurs, que l'on peut s'attendre à un renouvellement violent sous peu. Déjà, dans les entreprises et les administrations, ruine des élevages industriels, quoras latires, cette fois la population a perdu tout espoir. La gestion de Paris est mauvaise, et celle-ci est devenue évidente. Je m'attends donc à un renouveau breveté de l'opinion publique.

Ceci dit, voici avec le sympathie d'un vieux qui parle et écrit aussi bien en breton qu'en français.

Général : Il écrit en vrai. Henri BLOUIN Kérouz

Tistor

LES SALARIES AGRICOLES COUPABLES D'ETRE MISEREUX ?

A cours de nos recherches sur l'histoire des salariés agricoles finistériens, nous avons été amenés à dépouiller divers journaux, revues et gazettes. Dans « *Le Gazette du Labourer* », en 1886, paraissait chaque semaine la liste des personnes condamnées par le tribunal correctionnel de Brest. Nous regrettons vivement de n'avoir pas encore trouvé de statistiques départementales. Néanmoins, il nous a paru intéressant d'analyser les informations ainsi recueillies.

Parmi les catégories socio-professionnelles le plus souvent condamnées, les salariés agricoles occupent la deuxième place, juste après les portefaix. Près d'une personne sur 4, condamnée par cette juridiction était salarié agricole ! Vraiment, ils représentaient une population dangereuse pour les classes dominantes. Examinons maintenant, les principaux chefs d'accusation portés contre eux.

Quelques salariés ont cumulé les accusations (1 ou 2). De suite, nous avons été frappés par deux chiffres : ceux concernant l'ivresse (44%) et les vols (29%) qui symbolisent la misère matérielle que morale de cette population. Pour ce qui concerne les vols, il est parfois spécifié qu'il s'agit

de vols d'aliments. Une plus grande précision du vol aurait été très intéressante.

La faim et la misère, toujours elles, les poussant à commettre d'autres délits qui sont par ordre d'importance.

1. La chasse et la pêche en temps prohibés ou avec des engins prohibés.

2. Mendicité.

3. Bris de clôture.

4. Assassinat de son enfant.

Les bris de clôture sont certainement concourront avec les délits concernant la chasse ; ils peuvent aussi être la manifestation du refus du partage des communautés. C'est cette attitude qu'ils adoptent face à l'accaparement des communes par les Seigneurs.

Pour les violences commises sur les enfants, nous avons constaté, lors des périodes de disette ou de famine, le grand nombre d'enfants abandonnés ou d'infanticides.

Rebellion, outrages à agents et coups et blessures totalisent 8% des incarcérations. Les condamnations pour outrage à la pudre, entrant pour

Contre eux	1 ^e trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	Total	%
Ivresse	27	16	28	9	80	44
Vols	17	8	19	8	53	29
Mendicité	3	3	3	0	9	5
Chasse	5	1	0	7	13	7
Bris de clôture	0	0	2	2	4	2
Révolution et outrage à agents	1	2	3	1	7	4
Coups et blessures	1	1	7	0	9	5
Outrage à la pudeur	3	0	1	1	5	2,7
Assassinat de son enfant					1	0,55
Suppression d'enfant					1	0,55
Total	57	32	63	29	182	100%

13





KARAEZ : NOUS ETIONS 5000 !

